

À :	De :	FEC
Télécopie :	Pages :	1
Téléphone :	Date :	02/06/2025
E-mail :	Télécopie :	05-37-56-90-12
Objet :	Téléphone :	05-37-56-90-49
<p>Appel d'Offres n° AO/0925 - Accompagnement du FEC en matière de développement d'une activité de conseil et d'ingénierie financière au profit de sa clientèle</p>		

Messieurs,

Suite à la réception de demandes d'éclaircissement relatives à l'appel d'offres cité en objet, nous vous transmettons les précisions suivantes :

Demande reçue	Réponse du FEC
<p>Merci de nous confirmer qu'une étude d'élaboration d'un Programme de Développement Régional > 1 MDH satisfait l'exigence de l'attestation d'accompagnement d'un acteur territorial dans la mise en place de son plan de développement stratégique</p>	<p>Oui, une étude d'élaboration d'un Programme de Développement Régional (PDR) d'un montant supérieur à 1 million de dirhams TTC peut satisfaire l'exigence de l'attestation portant sur l'accompagnement d'un acteur territorial dans la mise en place de son plan de développement stratégique, à condition que les éléments suivants soient explicitement mentionnés dans l'attestation :</p> <p><u>Conditions à respecter:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'acteur bénéficiaire doit être clairement un acteur territorial, tel que défini dans le dossier d'appel d'offres (collectivité territoriale, groupement, établissement public local, etc.). 2. L'attestation doit mentionner explicitement que la prestation portait sur l'élaboration ou l'accompagnement dans la mise en place d'un plan de développement stratégique, ou un document équivalent tel qu'un Programme de Développement Régional, reconnu comme un plan stratégique pour la région. 3. L'attestation doit être conforme aux exigences de forme : <ul style="list-style-type: none"> o Signée par un maître d'ouvrage qualifié (autorité publique ou homme de l'art) o Préciser : la nature de la prestation, son montant (≥ 1 MDH TTC), l'année de réalisation, et l'appréciation du signataire.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Gouverneur, Directeur Général
du Fonds d'Équipement Communal
et par Dérogation
Le Secrétaire Général
Hassan RAHMANI